

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE
DU 17 FÉVRIER 2006**

**INTERVENTION DE JEAN-JOSEPH RÉGENT
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT**

Mesdames, Messieurs

Je mesure l'honneur qui m'est fait de prendre la parole dans votre assemblée d'élus et je veux en premier vous en remercier. L'intervention d'un représentant de la société civile —dont la légitimité n'est pas celle du suffrage universel— est un puissant symbole du renouvellement de notre vie démocratique.

Lors de ma dernière intervention devant vous en janvier 2001 —à l'occasion de l'installation de la toute nouvelle Communauté urbaine— j'avais souligné la dimension historique de votre décision et l'honneur qui vous serait rendu un jour, par vos concitoyens à ce sujet. Cinq ans après, la réalité a confirmé votre décision et la Communauté urbaine a pris toute sa place comme outil du développement local.

Parallèlement à cette évolution de l'intercommunalité, une autre décision —prise, elle, en 1996— a instauré l'organisation d'une expression de la société civile auprès des élus décideurs.

Nous en fêterons les 10 ans cette année : il s'agit de la création de la Conférence Consultative d'Agglomération, instance antérieure au Conseil de développement d'aujourd'hui

Ce fut un acte politique fort, au meilleur sens du terme. C'était la traduction d'un choix politique, celui d'organiser le débat public avec les citoyens en leur offrant la possibilité, après réflexion en commun, de s'exprimer, d'abord sur le Projet 2005 —projection à moyen terme de l'organisation de la Communauté nantaise— et ensuite sur une série de sujets intéressant l'avenir de notre territoire.

C'était un pari risqué qui aurait pu déboucher sur une cacophonie d'expressions au premier degré. Évitant cet écueil, nous avons au contraire fait apparaître, l'évolution de l'attitude et des capacités des citoyens à intervenir, non pas pour contrarier le processus de la décision publique mais au contraire pour l'enrichir et favoriser les convergences sociales.

C'était un pari risqué, mais c'est un pari réussi et nous avons démontré, tous ensemble, que la démocratie participative est une des voies utiles pour renouveler le débat public mais aussi renforcer la vitalité de la démocratie représentative.

Je tenais à faire ce préambule parce qu'il me paraît important de souligner, en la matière, le rôle de précurseur de l'Agglomération nantaise et de ses élus qui est connu en France, je peux personnellement en témoigner.

Concernant l'Agenda 21, je dois en premier lieu, vous dire qu'il a mobilisé une grande attention des membres du Conseil et autour de lui son large environnement associatif, car il a été vécu comme une occasion de réexaminer les références et les modèles qui fondent l'action publique.

Les changements que nous vivons aujourd'hui conduisent à une révision des valeurs qui fondent les choix, à la fois individuels et collectifs, mais aussi déterminent les attitudes des individus dans leurs collectivités.

Les travaux sur l'Agenda 21 nous ont donné par ailleurs l'opportunité de rencontres et d'échanges nombreux avec les élus et les techniciens de la Communauté urbaine. Ce travail en commun a créé de nouveaux liens et développé une meilleure connaissance réciproque. Ce fut un exercice très utile pour favoriser une coopération positive avec le Conseil de développement, lequel a acquis, après 10 ans de fonctionnement, une bonne connaissance des dossiers intercommunaux et un réseau de contacts actifs dans tous les milieux de la société civile.

Les constats faits et les réflexions ouvertes à propos de l'Agenda 21 se sont appuyés sur des éléments de fond.

Je citerai ceux qui me paraissent les plus importants :

— **D’abord, la prise de conscience de la dimension planétaire et de l’usage des ressources naturelles.**

Cela peut paraître banal de l’affirmer, mais nous mesurons de mieux en mieux aujourd’hui, les limites et la fragilité de notre planète. Ce patrimoine naturel doit être utilisé avec mesure et respect pour le transmettre dans les meilleures conditions à nos enfants. Le développement durable est à la fois une prise de conscience et une exigence. Collectivement et individuellement, les citoyens apprennent à vivre une société dont la solidarité n’est plus naturellement locale mais qui est dans beaucoup de domaines essentiels de la vie, devenue planétaire

— **Le second point a trait aux bases morales de l’organisation sociale et économique du monde.**

Les moyens de communication actuels portent à notre connaissance, à une vitesse de plus en plus rapide, le moindre “battement d’ailes de papillon” dans toutes les parties du monde. Les effets de la mondialisation, en particulier dans la vie économique, peuvent se faire sentir durement pour les plus exposés mais demain par voie de conséquences par nous tous qui sommes au final, très concrètement solidaires.

Soulignons à ce propos la prégnance des normes de la vie financière mondiale et les questions qu’elles posent à

propos des conditions du développement de la société humaine.

— Le troisième point concerne la nouvelle éthique de la vie en commun.

Notre société est en voie de se transformer peu à peu, de société homogène liée par ses références culturelles communes, en société multi-culturelle notamment sur le plan religieux et comportemental. Autre observation parallèle, le monde contemporain se complexifie chaque jour avec l'apparition en continu de nouveaux outils et de nouveaux processus dans les activités humaines. Ils développent le pouvoir de ceux qui savent, les "sachants", c'est-à-dire des experts en tous domaines et éloignent une part de population particulièrement les plus anciens qui restent à distance de l'évolution quotidienne.

Une société qui "bouge" aussi, beaucoup par le jeu des modes et des comportements introduits par les messages et les images offertes par les médias. Le flux d'images et d'informations produit par un système communicationnel et médiatique très puissant en fait une arme lourde de transformation sociale auquel nous devons être attentifs.

— le quatrième point a trait à la gestion des contradictions humaines

Le développement durable est parfois vécu comme une mode. L'ajout du qualificatif "durable" suffit souvent —au moins dans les discours— à parer de toutes les vertus, tout et son contraire. Il apparaît cependant que sa mise en

œuvre suscite certaines contradictions: comment concilier la demande sociale de croissance économique avec un développement "soutenable" ? (puisque c'est là la vraie traduction de l'expression originelle). L'évolution des processus économiques demande du temps pour l'adaptation des hommes et des méthodes et des investissements qui sont en relation étroite avec les dures contraintes économiques. Des conditions à rappeler aux donneurs de leçon qui ont souvent tendance à monopoliser l'expression, au détriment de ceux qui essaient concrètement de conduire leurs activités en intégrant ces nouvelles références.

Sur cette base, le Conseil de développement a choisi de travailler à partir de trois axes :

- L'examen des politiques publiques et des projets en recherchant à les ajuster au changement des valeurs et des principes du développement durable,
- La relecture de nos propres travaux et de l'ensemble des contributions que nous avons fournies à la définition d'une culture partagée du développement territorial.
- et sur la définition de ce que devraient être les priorités. Elles ont fait l'objet d'un document qui a été largement diffusé et dont vous avez pu prendre connaissance.

Ces travaux en commun sur notre organisation sociale, face aux évolutions du monde, ont favorisé une prise de conscience collective accrue et rendent plus aisée la définition des choix à assumer en commun pour l'avenir.

Je ne reviendrai pas sur les contenus des documents que nous avons publiés. Nous y évoquons les mobilités, l'énergie, le traitement prioritaire des misères de toutes sortes, les personnes âgées, les handicapés mais aussi l'attention en permanence à conforter et pérenniser les activités économiques et les emplois. Ils sont connus et chacun peut s'y référer. Je voudrais cependant saisir l'occasion qui m'est donnée pour insister sur **quelques points qui me paraissent essentiels.**

Nos travaux sur l'Agenda 21 ont souhaité **situer le débat à un bon niveau** : celui de la redéfinition des actions publiques à la lumière de l'évolution des nouvelles règles du jeu de la vie économique, sociale et culturelle mais aussi environnementale. Le monde change si vite que nos repères s'effacent avant que de nouveaux apparaissent.

En ce sens, l'Agenda 21 est bien plus qu'une procédure, c'est une manière nouvelle de penser l'avenir avec des références actualisées.

Nous avons insisté sur **la question de l'information** pour qu'elle soit traitée, elle aussi, a un bon niveau. L'expression Agenda 21 a un look technocratique qui le rend peu attirant pour beaucoup de citoyens. Sans un effort soutenu d'information et de sensibilisation, la promotion de ses grands principes risque d'être sans réels effets car ils ne seront pas ou insuffisamment intégrés dans la conscience des habitants.

Nous avons souhaité parallèlement que l'Agenda 21 soit un véritable moyen de suivre et **d'analyser l'évolution des comportements sociaux**. Les Institutions ont souvent tendance à les intégrer avec un délai important à l'issue de longs processus (Insee). Cela rend plus nécessaires les dispositifs de démocratie participative qui établissent une relation avec le vécu de la vie quotidienne.

"L'intérêt général" se trouve ré-interrogé au regard des évolutions, C'est une notion qui évolue et entraîne parfois des conflits d'intérêts qui ne sont pas toujours soulevés par des intérêts particuliers.

Nous avons voulu aussi que l'Agenda 21 soit l'occasion **d'affirmer la solidarité comme valeur**.

Au-delà de l'ensemble des actions et des mesures techniques qui constituent l'Agenda 21 de la Communauté urbaine, il nous est apparu que c'est la force de notre solidarité, locale autant que globale, qui nous permettra

d'affronter dans les meilleures conditions les défis du monde et de les résoudre. C'est un point très important.

Affirmant ainsi de nouvelles valeurs au développement humain, l'Agenda 21 redonne un sens aux mots "**humanité**" et "**solidarité**". Il permet de relire l'ensemble des politiques publiques à travers le prisme d'une conjugaison permanente de la globalité et de la proximité.

C'est à ce titre que L'Agenda 21 doit **jeter les bases d'un nouveau projet d'avenir pour notre territoire** en constante évolution. Le Projet 2005 avait été en son temps un premier outil de mobilisation des acteurs du territoire.

Il y a aujourd'hui une nouvelle étape à franchir. Sur la base des travaux réalisés, un nouveau projet de territoire est à bâtir. Dans un monde en mouvement permanent les différents acteurs économiques sociaux et culturels introduisent chaque jour de nouvelles données, de nouvelles impulsions et nous constatons en conséquence que notre territoire évolue en continu parfois assez différemment de ce qui avait été projeté.

Les habitants ont besoin de ce projet.

Il faut donner lui une dimension humaine, de nature socio-politique, qui dépasse les traditionnels concepts techniques habituels

Le Conseil de développement souhaite pour sa part contribuer et appuyer une telle dynamique. Il offre d'être

un des éléments de l'organisation du débat citoyen autour de ce projet.

L'Agenda 21 a donné l'opportunité d'établir les fondations de ce projet qui doit constituer aujourd'hui une mise à l'heure du monde contemporain.

Nous avons défini les principes et une méthodologie pour le bâtir. **C'est un défi exaltant et mobilisateur, de construire aujourd'hui le Projet 2015.**

C'est une sorte de "nouvelle frontière" de notre aventure communautaire que nous pouvons nous donner aujourd'hui.